

Il y a des questions importantes, et celle-ci en est une. Lorsque les Canadiens ont leur mot à dire, je pense que le Parlement devrait les écouter; or, le gouvernement ne les a pas écoutés. Il nous a bâillonné; pire encore, il a bâillonné ceux qui ont réagi au sujet du bill C-58. Nous vivons de sombres heures et je répéterai ce que j'ai dit hier. J'espère que les députés ministériels et ceux de l'arrière-ban qui s'opposent au bill, particulièrement ceux qui s'opposent à la manière dont on le bombarde à la Chambre se feront entendre, non seulement ici même, par leur vote, mais aussi dans les conseils intérieurs de leur parti, et diront aux députés des premières banquettes que les méthodes utilisées sont injustes et qu'une plus grande liberté d'expression devrait être accordée aux Canadiens, ce que, je pense, le gouvernement ne fait pas actuellement.

Mlle Coline Campbell (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je suis vraiment ravie de prendre la parole sur cette motion de recours à l'article 75C du Règlement, encore que j'estime que le secrétaire d'État (M. Faulkner) a déjà plus que justifié dans son discours de cet après-midi le recours à cette disposition. Je suis néanmoins surprise par le ton de ce débat. Après avoir eu six jours pour réfléchir à cette question, et en particulier hier, il faut reconnaître que l'opposition n'a pas dit grand-chose. La déclaration du ministre du Revenu national (M. Cullen) est connue depuis une quinzaine de jours au moins, mais on n'en a rien, ou presque rien dit hier. En fait, la séance a été essentiellement consacrée à une répétition d'éditoriaux que leurs auteurs nous avaient communiqués en même temps qu'à l'opposition officielle. J'estime encore que l'on n'a pas précisé que l'article 75C du Règlement n'impose pas la clôture: il s'agit simplement d'une motion visant à attribuer une période de temps à l'étude d'une mesure.

Des voix: Oh, oh!

Mlle Campbell: Un député nous a déjà dit d'où venait la clôture. On la doit au très honorable Sir Robert Borden.

Une voix: Tory plutôt obscur.

Mlle Campbell: Robert Borden. En fait, il y a deux conditions au recours à l'article 75C du Règlement: c'est qu'il n'y ait pas eu consentement unanime à une motion présentée en vertu de l'article 75A pour attribuer une période de temps, et d'autre part qu'une majorité ne se soit pas dégagée en conformité de l'article 75B pour attribuer une période de temps. Les députés d'en face ont bien dit cet après-midi que ce n'était pas la peine de se donner tant de mal pour attribuer une période de temps. Je sais, quant à moi, à quoi m'en tenir. J'ai demandé à chaque parti, en ma qualité de secrétaire parlementaire du ministre intéressé par ce bill, combien d'orateurs il présenterait. On m'a répondu qu'il y en aurait beaucoup. Personne ne m'a donné la moindre indication du temps qui pourrait s'écouler d'ici à la fin de ce débat.

De nombreux députés ont demandé dans le passé au gouvernement de limiter la durée des débats. Cela se pratique et avec efficacité dans le régime britannique sans que personne crie à la guillotine. En fait, cette procédure garantit des débats d'une plus haute qualité dans les délais impartis et une utilisation plus judicieuse du temps de la Chambre. Aucun droit n'est lésé, car la plupart des députés de l'opposition se sont fait entendre ou ont eu l'occasion d'exprimer leurs opinions sur le projet de loi. Je pense qu'il est grand temps que la Chambre commence à appliquer le Règlement.

#### Motion de limite de temps

L'Orateur suppléant (M. Turner (London-Est)): A l'ordre! Comme il est 5 h 8, les deux heures prévues pour l'étude de la motion présentée en vertu de l'article 75C du Règlement sont expirées. Je dois donc, aux termes du Règlement, mettre fin au débat et mettre aux voix toutes les questions nécessaires en vue de disposer de la motion.

Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Turner (London-Est)): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Turner (London-Est)): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Turner (London-Est)): Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Sharp, mise aux voix, est adoptée.)

● (1710)

#### (Vote n° 77)

##### POUR Messieurs

Abbott	Fox	Mackasey
Anderson	Francis	McIsaac
Andras	Gauthier	McRae
(Port Arthur)	(Ottawa-Vanier)	Milne
Andres	Goodale	Munro
(Lincoln)	Goyer	(Hamilton-Est)
Béchar	Gray	Nicholson (M <sup>lle</sup> )
Bégin (M <sup>lle</sup> )	Guay	O'Connell
Blais	(Saint-Boniface)	Olivier
Breau	Guay	Ouellet
Buchanan	(Lévis)	Parent
Bussièrès	Guilbault	Pearsall
Caccia	Haidasz	Pelletier
Cafik	Herbert	Penner
Campagnolo (M <sup>me</sup> )	Hopkins	Philbrook
Campbell (M <sup>lle</sup> )	Isabelle	Pinard
(South Western Nova)	Jamieson	Portelance
Campbell	Joyal	Poulin
(LaSalle-Émard-Côte	Kaplan	Prud'homme
Saint-Paul)	Lachance	Railton
Caron	Lajoie	Raines
Chrétien	Lalonde	Richardson
Clermont	Landers	Robinson
Collenette	Lang	Rompkey
Comtois	Langlois	Rooney
Corbin	Laniel	Roy
Corriveau	Lapointe	(Laval)
Cullen	Leblanc	Sauvé (M <sup>me</sup> )
Cyr	(Laurier)	Sharp
Danson	LeBlanc	Smith
Daudlin	(Westmorland-Kent)	(Saint-Jean)
De Bané	Lee	Stewart
Demers	Lefebvre	(Cochrane)
Douglas	Lessard	Stollery
(Bruce-Grey)	Loiselle	Tessier
Drury	(Chambly)	Trudel
Dupont	MacDonald	Turner
Duquet	(Cardigan)	(London-Est)
Faulkner	Macdonald	Turner
Fleming	(Rosedale)	(Ottawa-Carleton)
Flynn	MacFarlane	Watson
Poster	MacGuigan	Young-106.

##### CONTRE Messieurs

Alexander	Baldwin	Clarke
Alkenbrack	Beaudoin	(Vancouver Quadra)
Allard	Broadbent	Dick
Baker	Clark	Diefenbaker
(Grenville-Carleton)	(Rocky Mountain)	